

# Quelques pages inédites : d'un réformateur trop peu connu

Autor(en): **Vuilleumier, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **19 (1886)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379385>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELQUES PAGES INÉDITES  
D'UN RÉFORMATEUR TROP PEU CONNU

PAR

H. VUILLEUMIER

---

Le réformateur dont nous voulons parler est *Jean Lecomte de la Croix*, que Ruchat appelle avec raison l'un des trois réformateurs du pays de Vaud<sup>1</sup>.

Né à Etaples en Picardie en 1500, il fit ses études à Paris sous Mathurin Cordier et Jaques Lefèvre, son compatriote. A la suite de ce dernier, il se retira en 1522 à Meaux, auprès de l'évêque Briçonnet, et peu d'années après, sous la protection de Marguerite, alors duchesse d'Alençon, plus tard reine de Navarre. Il remplissait les fonctions de précepteur auprès des fils de l'amiral Bonnivet, tombé à la bataille de Pavie, quand à l'appel de Farel et de Marcourt il se décida, en 1532, à prendre ouvertement parti pour la réforme et à passer en Suisse, afin de s'y consacrer à l'évangélisation des populations de langue française.

Il fallait une forte conviction et un vrai courage pour venir s'associer à cette œuvre à ce moment-là. La cause de la réforme venait de subir dans la Suisse allemande un échec désastreux. La défaite de Cappel avait eu son contre-coup dans la Suisse romande. L'opinion générale y était moins favorable que jamais aux prêcheurs de la *loy luthériane*. Mais l'ami de

<sup>1</sup> *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud*, pag. 88 de l'édition de 1838.

Marcourt et de Farel n'était pas homme à reculer devant le danger. Il croyait au droit divin de la réforme et à son avenir, et alla se mettre au service des seigneurs de Berne. Ceux-ci lui assignèrent pour champ de travail le bailliage de Grandson qu'ils possédaient en commun, depuis 1475, avec la ville catholique de Fribourg. Mais l'activité réformatrice du prédicant de Grandson rayonna sur toute la partie nord-ouest du canton de Vaud actuel.

Après avoir soutenu de 1532 à 1554 une lutte de tous les jours contre les partisans de l'ancien ordre de choses, qu'appuyaient les seigneurs de Fribourg, il échangea ce poste de combat contre le poste plus paisible de Romainmôtier, chef-lieu d'un des bailliages bernois les plus considérables du pays de Vaud. Le séjour de treize années qu'il fit dans cette paroisse ne fut interrompu, en 1558 et 1559, que par un professorat temporaire à Lausanne. Il occupa, dans l'académie de cette ville, la chaire d'hébreu laissée vacante par Jean-Reymond Merlin. En 1567, Lecomte fut rappelé à Grandson où, sur ces entrefaites, le sermon l'avait emporté sur la messe à la pluralité des voix<sup>1</sup>. Mais, au bout de deux ans déjà, une paralysie l'obligea, « au grand marrissement de ses premiers et derniers paroissiens, » à prendre sa retraite. En 1572, peu de semaines avant la Saint-Barthélemy, la mort vint mettre fin à une carrière pendant laquelle le vieux lutteur avait eu mainte fois l'occasion d'éprouver la vérité de cette devise qui était celle de sa famille : *Cruc christianorum comes*.

« Quoique, dit un de ses descendants (pasteur à Diesse, près de la Neuveville, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle), il ait été un de ceux qui ont le plus travaillé, et avec le plus de succès, à l'œuvre de la glorieuse Réformation dans ce pays, il est demeuré comme inconnu et sa mémoire comme ensevelie dans la tombe<sup>2</sup>. » De bonne heure, en effet, le souvenir de Jean Le-

<sup>1</sup> C'est pour avoir mal compris un passage du journal de Lecomte que Crottet (*Histoire de la ville d'Yverdon*, pag. 286) parle d'un ministère de Lecomte à *Courtelary*, de 1564 à 1567.

<sup>2</sup> V. la notice sur Jean Lecomte, par M. le pasteur Besson, dans le *Berner Taschenbuch* de 1877.

comte pâlit devant l'éclat qui environnait les noms de ses deux illustres compagnons d'œuvre, Guillaume Farel et Pierre Viret. Ce fait tient sans doute avant tout à ce qu'il était appelé à de moins hautes destinées par cette Providence qui départit à chacun ses dons et assigne à chacun sa place selon qu'il lui plait. Il vaut cependant la peine de rechercher les causes historiques qui expliquent pourquoi, à défaut de célébrité, cet intrépide champion de la Réforme n'est pas arrivé même à ce degré de notoriété auquel ses longs et fidèles services lui donnaient, semble-t-il, le droit de prétendre.

Jean Lecomte a peu écrit. Comme Farel, il était homme d'action bien plus qu'homme de plume. Il avait pourtant composé plusieurs ouvrages, mais aucun d'eux n'a été imprimé de son vivant. Ils sont même restés inédits jusqu'à ce jour et, à l'exception de ses *Remarques* autobiographiques, à l'exception de l'Épître dont nous publions ci-après la traduction et dont le texte latin original trouvera sans doute un jour sa place dans la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, il est peu probable qu'ils voient jamais la lumière. Longtemps conservés avec un soin pieux dans sa famille, vraie pépinière de ministres pendant plus de deux siècles, les manuscrits de Lecomte ont disparu vers la fin du siècle passé sans qu'il ait été possible jusqu'ici d'en retrouver les traces.

Son journal lui-même, dont la Bibliothèque cantonale de Lausanne possède une copie, et que Ruchat, Vulliemin et M. Herminjard ont mis à profit, le premier dans son *Histoire de la Réformation*, le second dans son *Chroniqueur*, le troisième enfin dans les précieuses notes de sa *Correspondance des réformateurs*, n'a pas été publié intégralement. Crottet n'en a intercalé que des fragments dans son *Histoire de la ville d'Yverdon* (1859), et la reproduction plus complète qu'en a donnée, il y a bientôt dix ans, feu M. le pasteur Besson, ne semble pas réaliser toutes les conditions d'exactitude requises d'une publication de ce genre <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir son article déjà cité du *Taschenbuch* de Berne, en particulier les pages 151-165. M. Besson avait sous les yeux un manuscrit intitulé

Mais pourquoi les écrits de Lecomte, même ceux qu'il avait composés en vue du public, n'ont-ils pas été imprimés ? La réponse à cette question nous révélera une autre cause, la cause principale, croyons-nous, de l'obscurité qui a enveloppé son nom dans les annales de la réforme en pays romand. Ce n'est pas sans répugnance que nous abordons ce sujet. Mais la vénération dont nous aimons à entourer la mémoire de nos réformateurs ne doit pas nous empêcher de rendre gloire à la vérité en soulevant, quand il le faut, le voile qui recouvre leurs faiblesses. Des hommes qui ont combattu avec autant d'énergie le culte des saints nous sauraient mauvais gré de l'auréole de sainteté dont nous prétendrions couronner leur front. Ils sont d'ailleurs assez grands pour n'avoir rien à craindre de ce que leurs admirateurs à tout prix pourraient appeler des indiscretions.

Pour l'un des ouvrages de Lecomte — celui-là même dont on lira ci-après l'épître dédicatoire — nous savons positivement que, s'il ne fut pas mis sous presse, c'est que le permis d'imprimer lui fut refusé à Genève. Les registres du conseil de cette ville nous apprennent, en effet, que le 29 septembre 1542 Jean Michel demandait « licence de imprimer ung livre nommé *Les 52 dymenches*, » qui avait pour auteur « le prédicant de Granson. » Après avoir fait « visiter » le manuscrit (par Calvin sans aucun doute), les magistrats ordonnent le 17 octobre : « pource qu'il n'est pas de grande édification, que leditz livre luy soyt restitué <sup>1</sup>. »

Huit ans ans après, Lecomte est de nouveau en instance

*Genealogia et fata de la famille Lecomte*, que lui avait confié un membre de la branche allemande de la descendance du réformateur, laquelle a pris le nom de *Graf*. Nous apprenons à notre grand regret, par une obligeante communication de M. le docteur Blösch, bibliothécaire en chef de la ville de Berne, qu'après la mort de M. Graf ce manuscrit ne s'est pas retrouvé parmi ses papiers. Espérons qu'il n'est qu'égaré ; car cette copie paraît avoir été plus complète que ne l'est celle de Lausanne.

<sup>1</sup> Voir le *Catéchisme français de Calvin*, etc. Notice bibliographique de M. Théophile Dufour, pag. CLXXXV, et les *Annales Calviniani* dans *Calvini Opera*, édit. de Brunswick, vol. XXI, col. 303.

auprès de Calvin pour obtenir l'impression d'un de ses écrits. Nous ignorons s'il s'agissait d'une recharge en faveur de l'ouvrage précédemment écarté (la date de l'épître dédicatoire, 31 juillet 1549, rend la chose assez plausible), ou bien s'il était question de sa *Paraphrase de la 1<sup>re</sup> épître aux Thessaloniens*, dédiée à la duchesse de Vendôme « par forme de consolation sur la mort de sa mère, » la reine Marguerite de Navarre, de qui Lecomte avait reçu de nombreux bienfaits avant son arrivée en Suisse. Quoi qu'il en soit, dans une lettre datée du 27 novembre 1550, Viret écrivait de Lausanne à son collègue de Genève ce qui suit :

« Je vous ai écrit naguère à la demande de Lecomte de Grandson <sup>1</sup>. Je l'ai fait non seulement pour lui rendre service, mais encore pour qu'il comprenne bien qu'en pareille matière nous ne nous laissons pas entraîner par une aveugle prévention. Vous savez les soupçons qu'on nourrit à notre égard, et de quel droit on le fait. Quoique ces soupçons ne doivent pas trop nous émouvoir, nous devons cependant prendre garde que bon nombre d'hommes, qui ne sont pas de méchantes gens, ne croient pas que ce que nous faisons, nous le fassions par un principe de haine, ou que nous exercions une sorte de tyrannie sur la presse. Vous n'ignorez pas jusqu'où j'estime que nous pouvons aller à cet égard. Je ne sais s'il s'est déjà adressé à vous. Vous ferez, je n'en doute pas, ce que j'ai promis, c'est-à-dire votre devoir, rien de plus<sup>2</sup>. »

Calvin crut de son devoir, paraît-il, de ne pas favoriser la publication projetée. Lecomte dut en prendre son parti : ses manuscrits étaient condamnés à rester en portefeuille. Car en ce temps-là il n'existait pas, dans la Suisse française, d'autres presses que celles de Genève. De Neuchâtel, l'imprimerie avait disparu pour longtemps, dès l'an 1535, avec Pierre de Vingle<sup>3</sup>. Quant à Lausanne, le premier imprimeur, Jean Rivery, ne paraît pas s'y être établi avant 1556 et il n'y resta guère plus de deux ou trois ans. Un mandat souverain du 18 mai 1557 ne lui

<sup>1</sup> Cette lettre ne nous a pas été conservée.

<sup>2</sup> *Calvini Opera*, vol. XIII, col. 665.

<sup>3</sup> Voir la *Notice bibliographique* de M. Th. Dufour, pag. clxi.

octroyait d'ailleurs que la permission d'imprimer « des livres d'école » approuvés par les ministres et professeurs de Berne <sup>1</sup>.

La lettre de Viret qu'on vient de lire dénote assez clairement que les relations entre Calvin et ses amis d'une part, et le pasteur de Grandson de l'autre, ne devaient pas être des plus intimes. Si nous n'avions, pour nous renseigner sur le compte de ce dernier, que les rares passages de la correspondance de Calvin, de Farel et de Viret où il est question de lui, nous serions même amenés à nous faire de lui et de son ministère une bien fâcheuse idée. Voici, pour ne citer qu'un exemple, en quels termes le même Viret annonçait à Calvin la nomination de Lecomte au poste de Romainmôtier : « On l'a transféré là afin, sans doute, qu'il perde cette église comme il a perdu celle de Grandson, à moins qu'il ne se montre à l'avenir autre qu'il n'a été jusqu'à présent. Que le Seigneur purge son Eglise de tous ceux qui n'ont pas sérieusement à cœur l'avancement de sa gloire <sup>2</sup> ! » — Ne dirait-on pas qu'il s'agisse d'un Béat Comte ou d'un Edme Champereaux, pour ne pas dire d'un autre Caroli ? Si le doux Viret le prenait sur ce ton-là en parlant de son collègue de la classe d'Yverdon, on peut penser si en pareil cas Calvin ménageait ses expressions !

Perdre les églises ! n'avoir pas sérieusement à cœur l'avancement de la gloire de Dieu ! être de ceux dont le Seigneur devrait purger son sanctuaire ! voilà, à l'endroit d'un pasteur et, qui plus est, d'un réformateur, des appréciations bien sévères. On en est doublement surpris quand on sait que, vers la fin de cette même année 1554, la ville de Grandson se prononçait en faveur de la foi nouvelle pour laquelle Lecomte avait lutté pendant plus de vingt ans, et que, d'un autre côté, on apprend les progrès rapides que la réformation fit à Romainmôtier dès la seconde année de son ministère <sup>3</sup>. — Par quoi Jean Lecomte pouvait-il s'être attiré de pareils jugements ? en quoi avait-il démérité de l'Eglise du Seigneur, lui, l'ancien ami

<sup>1</sup> Ruchat, *Histoire de la réformation* IV, 482. — G. Rettig, *Buchdrucker und Reformatoren* (extrait du *Berner Taschenbuch* de 1880), pag. 18 sq.

<sup>2</sup> Lettre datée d'Orbe, 17 janvier 1554, *Calvini op.* vol. XV, col. 11.

<sup>3</sup> Ruchat, *Histoire de la réformation*, IV, 470 sq.

et compagnon d'armes de Farel ? Lui qui, pendant les premières années de son ministère, — en tout cas jusqu'au temps de la dispute de Lausanne où il dut se rencontrer pour la première fois avec Calvin, — avait vécu en bons termes avec les autres réformateurs de la Suisse romande, qu'avait-il fait pour encourir à ce point la disgrâce du célèbre triumvirat ?

Disons-le dès l'abord : aucun soupçon ne pèse sur sa vie morale. Il n'en fut pas de lui comme de tels de ses collègues du pays romand, de qui l'on a pu dire qu'avec le froc ils n'avaient pas dépouillé du même coup toutes leurs vieilles habitudes monacales. C'est un grand tort qu'on a communément de s'imaginer que les hommes, prédicants ou laïques, qui n'ont pas eu le don de plaire à Calvin ou à ses amis et disciples, rentraient tous du plus au moins dans la catégorie des libertins, au sens vulgaire de ce mot. Parmi ceux qui, à tort ou à raison, passaient pour être leurs adversaires, il y avait au contraire, dans le pays de Vaud comme ailleurs, des hommes parfaitement respectables. De ce nombre était Jean Lecomte. Sa moralité est donc hors de cause. C'est ailleurs qu'il nous faut chercher l'explication du fait qui nous occupe.

Malheureusement nous ne disposons à cet effet que de renseignements indirects. On en est à peu près réduit à procéder par induction, tout en profitant de certaines données fournies par la correspondance de Farel et de Calvin. Il est infiniment regrettable que les lettres familières de Lecomte, qui nous feraient entendre l'autre cloche, ne nous aient pas été conservées <sup>1</sup>.

Le point important dans cette question, c'est que l'altération des bons rapports qui avaient existé entre Lecomte et les deux autres principaux réformateurs du pays de Vaud, Farel en particulier, ne paraît s'être produite que depuis l'arrivée de Calvin

<sup>1</sup> En fait de *lettres* de sa main, nous ne connaissons en effet jusqu'ici que les deux qu'il avait écrites en 1534, l'une en son nom personnel au banneret Schœni, l'autre au nom de la minorité évangélique de Grandson au conseil de Berne, pour se plaindre des injures dont il avait eu à souffrir, ainsi que des entraves mises par les autorités locales et les moines au libre exercice du culte réformé. On les trouvera dans la *Correspondance des réformateurs* de M. Herminjard, tom. III, pag. 178 et 240.

à Genève. L'irrésistible ascendant que le jeune réfugié français exerça sur son bouillant collègue, la position prépondérante que son génie lui fit bientôt prendre dans l'église de Genève, son influence toujours plus marquée sur les églises voisines, eurent pour effet de provoquer une véritable crise dans le cercle des hommes qui avaient été jusqu'alors les instruments de la réforme dans la Suisse romande.

Quoique différant les uns des autres par le caractère, le degré de culture, les dons intellectuels, le tempérament, si j'ose ainsi dire, de leur piété, non moins que par leur origine et leurs antécédents, ils avaient fait vaillamment cause commune dans la lutte contre la messe, l'antéchrist et les idoles. Ils paraissaient être animés d'une même pensée et poursuivre un même but. L'introduction officielle du culte réformé dans les provinces récemment conquises par Berne sur le duc de Savoie et sur l'évêque de Lausanne, venait de couronner leurs patients efforts. Il ne leur restait plus, semblait-il, qu'à consolider l'œuvre si bien commencée, en achevant la réformation des bailliages communs de Grandson et d'Orbe-Echallens et en organisant l'Eglise vaudoise, sous l'égide de la puissante république de Berne, sur le modèle de ses sœurs aînées, les églises réformées de la Suisse. Et voilà qu'en ce même temps une autre puissance, toute spirituelle celle-là, venait de faire son apparition en ces mêmes lieux et commençait à remuer les esprits.

Ce qu'elle apportait avec soi, ce n'était pas seulement un nouveau type de doctrine, c'était un nouvel idéal d'Eglise, complément indispensable, pour elle, d'une véritable réforme des croyances et des mœurs. Deux principes se trouvaient ainsi en présence. C'en était fait, désormais, de l'accord qui avait régné en général entre les divers éléments dont se composait le clergé romand. Deux courants distincts ne devaient pas tarder à se former au milieu de lui.

Une partie des prédicants se pénétra de plus en plus des théories ecclésiastiques et dogmatiques proclamées par l'auteur déjà célèbre de *l'Institution de la religion chrétienne*. C'était la jeune école, le parti de l'autonomie de l'Eglise, de la résis-

tance au pouvoir civil. Il avait son centre de gravité dans la *classe* de Lausanne, et pour chefs des hommes tels que Pierre Viret, Jean de Tournay à Aigle, Christophe Fabri à Thonon, auxquels devaient se joindre quelques années plus tard un Augustin Marlorat et un Théodore de Bèze.

D'autres, en assez grand nombre, et pour des raisons diverses, ne voyaient pas de bon œil la nouvelle évolution qui s'opérait au sein de la réforme. Ils restèrent fidèles à la tradition zwinglienne et au principe bernois de l'Eglise d'Etat. Ce parti conservateur paraît avoir dominé dans les autres classes, en particulier dans celle d'Yverdon, à laquelle se rattachait alors le *colloque* de Grandson. Jean Lecomte en était, avec le poète Thomas Malingre, le membre le plus en vue, et de Neuchâtel, où il était pasteur, Antoine Marcourt, l'auteur des fameux *Placards* de 1534, entretenait avec les frères de cette classe de fréquents rapports. Indépendamment de toute considération théorique sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, un motif éminemment pratique traçait sans doute à Lecomte sa ligne de conduite : sans le fort et constant appui de Berne, que deviendrait l'œuvre de la réforme dans ces bailliages mixtes, où le triomphe de l'Évangile n'était point encore assuré comme il venait de l'être dans le reste du pays ?

Il est rare que les questions de principe ne se compliquent et ne s'enveniment pas de questions personnelles. Et qui ne sait, hélas ! à quel point les divergences de vues doctrinales et ecclésiastiques, tout spécialement, ont le triste privilège d'aigrir les esprits et d'aliéner les cœurs ! Que de vieilles amitiés elles ont, ou lentement minées, ou brusquement rompues et changées en aversion ! L'âge de la réforme ne nous en offre que trop d'exemples. C'est un de ces exemples que nous avons sous les yeux.

Une lettre que Pierre Toussain, de Montbéliard, écrivait à Farel au retour d'un voyage dans la Suisse française, nous laisse entrevoir combien, en 1537 déjà, l'amitié entre les pasteurs de Genève et ceux des bords du lac de Neuchâtel était refroidie. Ces derniers se plaignaient, dit-il, de ce que les ministres de Genève, « soit dans leurs entretiens, soit dans leurs

lettres, se montraient si enclins à critiquer leurs frères <sup>1</sup>. » Il faudrait n'être pas homme pour ne pas comprendre que Marcourt et ses amis aient eu quelque peine à accepter des censures prononcées ou du moins inspirées par Calvin, cet homme jeune encore, ce nouveau venu, dont ils ne pouvaient méconnaître l'incontestable valeur, mais qui, dans le sentiment de sa supériorité, semblait oublier parfois les égards dus à l'âge et aux services rendus. N'avaient-ils pas, eux, travaillé, combattu, souffert pour la cause de l'Évangile à une époque où, lui, il ouvrait à peine les yeux à la lumière de la vérité ! Était-ce bien à lui de leur faire la leçon ? Et si leur vieil ami Farel croyait devoir s'incliner devant son jeune collègue, était-ce une raison pour eux de subir sa loi ?

Les conflits bien connus qui aboutirent au bannissement des pasteurs de Genève en 1538 et à leur remplacement par Marcourt et Morand, n'étaient pas faits pour rapprocher les frères désunis. Contrarié par la nomination de Farel à Neuchâtel, où il avait espéré qu'on l'appellerait à la place de Marcourt <sup>2</sup>, Lecomte ne sut pas maîtriser son dépit. Il eut la faiblesse d'ouvrir une oreille trop complaisante aux bruits que la malveillance semait alors sur le compte des ministres bannis. Farel de son côté, dans les longues épîtres qu'il adressait à son compagnon d'exil, à Bâle d'abord, puis à Strasbourg, ne manquait pas de le tenir au courant de tous les *on dit* qui lui revenaient sur les faits et gestes, les allées et les venues, les propos du pasteur de Grandson <sup>3</sup>. Et Calvin, à son tour, quand dans ses réponses il lui arrivait de parler de Lecomte, ne se faisait pas faute de le gratifier, lui et son collègue Malingre d'Yverdon, des qualificatifs les plus dédaigneux que pût lui fournir son vocabulaire <sup>4</sup>.

Depuis la rentrée triomphale de Calvin à Genève, le nom de

<sup>1</sup> V. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, tom. IV, p. 312.

<sup>2</sup> C'est bien, comme le pense M. Herminjard, ce qui ressort d'une allusion renfermée dans une lettre de Calvin à Farel, datée de Bâle 20 août (1538). *Ouvrage cité*, tom. V, p. 86 sq.

<sup>3</sup> V. Herminjard, tom. V, p. 77, 81, 116, 155 ; tom. VI, p. 92 sq.

<sup>4</sup> *Ibidem*, tom V, 86 sq. ; VI, 114.

Lecomte ne paraît plus que de loin en loin dans la correspondance du grand réformateur. La dernière fois, sauf erreur, qu'on l'y trouve mentionné, c'est dans cette lettre de Viret, de l'an 1554, que nous citions tout à l'heure.

On aime à se persuader qu'à cette époque les griefs personnels étaient de part et d'autre oubliés. Toute relation, on l'a vu, n'avait pas cessé entre Lecomte et Viret. Dans les conflits entre calvinistes et anticalvinistes qui, à partir de 1548 surtout, agitèrent le pays de Vaud et, avec lui, les deux cités à la fois alliées et rivales de Berne et de Genève, nous ne sachions pas que Lecomte ait jamais joué un rôle militant. Ce qui est certain, c'est que dans son journal il parle de Calvin dans des termes qui respirent, non pas l'affection sans doute, mais la plus haute et la plus sincère estime. A l'occasion de la mort de François I<sup>er</sup>, en 1547, il nomme l'« admirable Calvin » parmi les « grands hommes » qui, de vive voix ou par écrit, s'étaient adressés à ce prince pour lui faire entendre le langage de la vérité. Et à la date du 24 mai 1564 nous lisons : « M. Calvin mourut à Genève, la perle de l'Eglise. C'était bien le cas de s'écrier : Mon père, mon père ! chariots d'Israël et sa cavalerie ! » Pareillement, quand il consignera dans ses notes la mort de Farel, il le fera en honorant sa mémoire de cet éloge ténébreux qui, dans son laconisme, en dit plus que bien des paroles : « 1565, le 13 septembre, expira à Neuchâtel Guillaume Farel, natif de Gap, grand zélé de la gloire de Dieu. »

Il n'en est pas moins vrai qu'aux yeux de Calvin et de ses amis, Jean Lecomte demeura toujours un adversaire, parce qu'il ne s'était pas converti à leurs convictions à eux en matière de gouvernement ecclésiastique, de discipline, d'excommunication, et que, probablement, il ne se conformait pas non plus en tout point à leur dogmatique. C'est dans ce sens et à ce point de vue qu'il « perdait » les Eglises au lieu de les « édifier. » C'est pour cette raison qu'il était mis au nombre de « ceux qui n'ont pas sérieusement à cœur l'avancement de la gloire de Dieu. » C'a été, il faut le dire, une des faiblesses et des erreurs de nos réformateurs, qu'au lieu de s'efforcer, selon la prière instante de l'apôtre, de *conserver l'unité de l'esprit par le lien*

*de la paix*, ils ont cru pouvoir créer l'unité des esprits par l'uniformité des doctrines et des institutions. La paix, avec eux, était à ce prix. « Qui n'est pas pour nous est contre nous. »

Le schisme fut consommé en 1559, lors de la victoire remportée dans le pays de Vaud par le système bernois sur les principes calvinistes. Lecomte, alors à Lausanne, ne s'associa pas à la démission de ses collègues. Dès lors il tomba sous le coup de l'interdit qui, de par Calvin, devait peser bien des années sur l'Eglise vaudoise et en particulier sur son clergé. Comme plusieurs de ses frères, il expia par un long et injuste oubli le tort qu'il eut d'être resté jusqu'au bout un fidèle représentant du type réformé primitif et un partisan déclaré du régime ecclésiastique de Leurs Excellences de Berne. Son péché, en somme, revenait à ceci : c'est qu'il s'était arrêté au point où tous les hommes de la réforme, ou peu s'en faut (j'en excepte Calvin et, dans une certaine mesure, Farel), en étaient encore, dans la Suisse romande, à l'époque de la Dispute de Lausanne du mois d'octobre 1536.

Aujourd'hui que l'Eglise réformée et « dressée » selon le cœur de Calvin et la vieille église d'Etat de « nos très redoubtez princes » appartiennent l'une et l'autre à l'histoire, nous sommes mieux placés pour faire la part de chacun dans l'œuvre sainte qui, malgré tout, fut l'œuvre commune de tous ces hommes de foi du XVI<sup>e</sup> siècle. Il nous est plus facile de rendre justice aux uns sans dénigrer ou ignorer les autres. Tout en payant aux réformateurs de premier ordre le tribut d'admiration que réclame leur génie, nous aimons à faire revivre le souvenir de ceux qui leur ont servi, les uns de pionniers, les autres de vulgarisateurs ; le souvenir de ces réformateurs de second ou même de troisième rang qui, dans une sphère plus limitée, avec des dons moins éminents et des vues en partie divergentes, n'ont pas apporté moins de dévouement ni moins d'ardeur à l'accomplissement de leur tâche souvent ingrate.

Plus heureux que certains de ses compagnons d'œuvre, Jean Lecomte de la Croix a vu son nom sauvé de l'oubli, il y a plus d'un siècle déjà, par la plume savante et véridique d'Abraham

Ruchat<sup>1</sup>. A l'occasion du trois cent cinquantième anniversaire de la réformation du pays de Vaud par messieurs de Berne, nous avons voulu rendre hommage à la mémoire d'un de leurs plus fidèles sujets, en exhumant d'une collection de vieux papiers conservés à la Bibliothèque cantonale vaudoise<sup>2</sup> un des rares débris de sa succession littéraire.

Il s'agit, nous l'avons déjà dit, de l'épître dédicatoire à messieurs de Berne et de Fribourg, qui était destinée à figurer en tête d'un volume intitulé : *Démégeries sur toutes les dimanches de l'an, les sacremens, le mariage et les trespassez*. Ruchat a déjà fait usage de quelques-uns des renseignements historiques qu'elle renferme. Mais elle nous a paru mériter d'être publiée *in extenso*. On jugera sans doute avec nous qu'elle dépasse en intérêt la généralité des dédicaces de ce genre. En effet, ces quelques pages reflètent fidèlement le caractère de leur auteur. Elles nous font connaître la nature belliqueuse, la tendance anticatholique plus encore qu'évangélique de son protestantisme, et l'usage abondant, surabondant même, qu'il avait coutume de faire de l'Ancien Testament dans ses démonstrations scripturaires. Elles montrent en même temps que, lorsqu'il s'adressait à ses seigneurs et maîtres, cet « humble serviteur » savait fort bien allier au respect la franchise, une franchise qui ne plairait peut-être qu'à moitié (surtout venant de la part d'un ministre) à plus d'un magistrat de notre moderne démocratie. Pour la commodité du lecteur nous publions la pièce en français en l'accompagnant de quelques notes explicatives.

*A Messieurs de Berne et de Fribourg, illustres par leur piété, leur vertu, leur magnificence, à ses très honorés seigneurs, Jean Lecomte, d'Etaples, prêdicant à Grandson, présente son très humble salut !*

La grâce et la paix, magistrats sérénissimes, vous soient données de Dieu par Christ, « par qui les rois règnent et les

<sup>1</sup> *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud* (1707), p. 84 sq. et 92 de la nouvelle édition, et *Histoire de la réformation de la Suisse*, tom. III, 132 et suiv., IV, 422 sq.

<sup>2</sup> Collection Ruchat (A 911), tom. VIII. (Copie ancienne, mais quelque peu fautive.)

princes ordonnent ce qui est juste, de qui seul ceux qui exercent le pouvoir tiennent leur autorité, et tous les juges de la terre leur puissance, » comme l'a bien dit, par une inspiration divine, Salomon, ce roi pacifique <sup>1</sup>.

Vous-mêmes, — nous l'avons entendu plus d'une fois de nos propres oreilles, — vous reconnaissez devoir toutes choses au Roi des siècles, immortel, invisible, à Dieu seul sage, très bon, très grand. Et nous ne pensons pas que, parmi les mortels du monde entier, il s'en trouve en ces temps-ci de plus fortunés que ne sont vos sujets. Nous n'en connaissons point qui soient doués de princes plus bienveillants, plus équitables et plus généreux. Ce ne sont certes pas eux qui ont sujet de se plaindre, comme ce fut le cas des sujets de Roboam <sup>2</sup>, de la pesanteur des charges que vous leur infligeriez, puisque, de toute l'année, ils ne font pas même la perte d'un poulet à cause de vous. Au contraire, en vertu de votre munificence bien connue, vous ne cessez de leur faire du bien à chacun en particulier.

Depuis l'an 1532, où je fus ordonné par vous, très pieux seigneurs de Berne, ministre de la Parole à Grandson, je suis le témoin oculaire de votre générosité accoutumée envers les vôtres. Leur arrive-t-il de devoir rebâtir leurs demeures consumées par la foudre ou par quelque autre accident, il n'est pas de secours que vous ne leur fournissiez; si bien que je vois aujourd'hui nombre de maisons plus spacieuses et mieux meublées que n'étaient les anciennes, et que le feu semble n'être survenu qu'au plus grand avantage des incendiés <sup>3</sup>. Si quelqu'un recourt à vous, parce qu'il n'est pas en état d'acquitter sa redevance annuelle, tant s'en faut que vous l'expulsiez, à

<sup>1</sup> Prov. VIII, 15 et 16, d'après l'interprétation christologique qui identifie la divine Sagesse avec le Logos de Jean I, 1 et suiv.

<sup>2</sup> La copie porte *cum Robannitis*; il faut lire sans doute *Roboamitis*. Allusion à 1 Rois XII.

<sup>3</sup> Les chroniques contemporaines parlent de plusieurs sinistres de ce genre qui étaient arrivés les années précédentes dans les environs de Grandson et d'Orbe; entre autres des incendies qui réduisirent en cendres la plus grande partie des villages de Provence, en 1540, et de Rances, en 1548. (Manusc. de Ruchat et Mémoires de Pierrefleur, p. 235.)

rigueur de droit, de son champ ou de sa maisonnette, que vous redoublez plutôt de libéralité envers lui. Les veuves, les pupilles, les étrangers trouvent auprès de vous un facile accès et rentrent chez eux le cœur joyeux.

Qu'est-ce que le pieux prêtre de Madian, le sage beau-père de Moïse (Ex. XVIII), pourrait trouver à reprocher à vos deux illustres sénats? Ce n'est pas dans vos tribunaux qu'on voit des sacs de procès rester des années entières suspendus au clou ni des chariots tout pleins d'ineptes dossiers. Vos magistrats ne se laissent pas corrompre par de l'argent, de l'or ou des présents. Sans se faire payer, ils prennent la défense du premier venu. En un jour ou deux, après mûr examen, vous savez débrouiller les affaires les plus ardues. Dès le point du jour, après avoir entendu la Parole sainte, vous entrez en séance. Là, sans acception de personnes, vous rendez la justice à chacun, et il est rare qu'on vous voie sortir du sénat avant midi. Vous faites cela toute la semaine, sans relâche, jusqu'au sabbat, et volontiers vous employez encore une partie de ce saint jour à donner de bons conseils ou des consolations. Aussi votre nom si célèbre est-il prononcé partout avec de justes éloges <sup>1</sup>.

Il est une chose cependant, — permettez-moi de le dire, généreux princes, — qu'on regrette vivement en vous. On souhaiterait fort que, mettant un terme à la diversité de religion, et étudiant plus à fond les divins oracles, vous pussiez vous

<sup>1</sup> Voir entre autres l'éloge enthousiaste que fait du gouvernement de Berne M. Malingre dans son *Epistre envoyée à Clément Marot* datée d'Yverdon en 1542. Il dit que les seigneurs de Berne sont à bon droit prisés et aimés des gens de bien par-dessus tous les princes; car ils sont

Bons justiciers, équitables et droitz,  
 Jugeant les leurs conformément aux droitz  
 Impériaux, et selon la parole  
 Du Seigneur Dieu : cela que moult console  
 Leurs bons sujetz, aussi les estrangiers.

Viret lui-même écrivait à Calvin le 26 novembre 1545 : Hoc unum scio, principes esse recti amantes, qui nisi nobis essent quam nos ipsi aequiores, parum feliciter nobiscum ageretur. Sed ago gratias Domino quod eos non destituerit timore suo et quod ad pietatem non sint male affecti. (*Calv. opera*, tom. XII, col. 220.)

accorder dans l'unité de la même foi salutaire et que vous vous montriez ainsi plus soucieux encore, non seulement de votre propre salut, mais de celui de vos communs sujets.

Ai-je besoin de rappeler tant de plaintes importunes dont vous avez été accablés jusqu'ici pour cause de religion ? Ceux qui combattent sottement pour les impuissantes cérémonies de la messe papistique, fatiguent sans cesse vos oreilles bénévoles, à vous, vaillants Fribourgeois, dans le but d'obtenir votre protection. Ceux, en revanche, qui suivent les saintes prédications de l'évangile de Christ, cherchent un sûr abri à l'ombre de vos larges ailes, ô Bernois très chrétiens, et ils vous prient instamment de renverser les obstacles qui arrêtent les progrès de la Parole du salut. Quand vous apprenez que des troubles au sujet de la religion éclatent parmi des sujets que vous chérissez, jusque-là que le frère devient le meurtrier de son frère (comme cela s'est malheureusement vu à Orbe et à Bonvillars, fort peu de temps après mon arrivée dans ce pays<sup>1</sup>), qui ne sait comme vous en gémissiez, combien en sont ulcérées vos âmes généreuses ? Ce sont pourtant là les temps du Christ, tels que les a décrits d'avance le prophète Michée, quand il dit que de cinq personnes qui sont dans une même maison, trois se soulèvent contre deux et deux contre trois<sup>2</sup>. Lorsqu'on vous informait de ce qui s'était passé, alors, sur le point de vous emporter les uns contre les autres, vous accouriez promptement et, à grands frais, vous cherchiez à apaiser les esprits<sup>3</sup>.

Afin de remédier selon votre prudence à un si grand mal, vous publiâtes de communs édits, statuant que chacun serait libre de suivre la prédication de la Parole divine ou la messe du pape. Que si le nombre des pères de famille qui sont du

<sup>1</sup> Voy. Pierrefleur, *Mémoires*, pag. 77 et 87.

<sup>2</sup> Citation très libre de Mich. VII, 6.

<sup>3</sup> Voir, sur ces troubles dans les bailliages communs d'Orbe et de Grandson et l'intervention réitérée des seigneurs de Berne et de Fribourg, Ruchat, *Histoire de la Réformation*, III, p. 12-50, 130-136, 217-220; Herminjard, *Corresp. des Réf.*, tom. II, passim, à partir de pag. 327 (avril 1531); Ch. Archinard, *Hist. de l'Egl. du canton de Vaud*, pag. 44 sqq. (où il y a quelques erreurs de dates). Cf. aussi E. Lüthi, *Bern's Politik in der Reformation von Genf und Waadt*, Berne 1885, en particulier pag. 25 sq.

parti de l'Évangile était inférieur à celui des papistes, ils n'en devaient pas moins jouir de la libre prédication de la Parole. Dans le cas, au contraire, où les évangéliques l'emporteraient, la messe devait être congédiée et dire un suprême adieu<sup>1</sup>. Ordonnance louable, assurément, et que je voudrais, ô justes juges, qu'on eût admise dans le principe en tous lieux<sup>2</sup>.

Que si, contrairement à nos désirs, toute impiété n'a pas encore pu être bannie par ce moyen, bien que la vérité professée par la minorité fût la plus forte, il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Preuve en soient certains exemples de l'Écriture qu'il est bon de rappeler expressément.

S'il s'était agi pour Elie, sous le règne d'Achab, de lutter à coup de suffrages, les huit cent cinquante pseudoprophètes engraisés à la table de Jézabel n'auraient-ils pas remporté une facile victoire? N'a-t-on pas vu, sous ce même roi d'Israël, un Michée, homme de Dieu plein de fermeté, emmené dans une étroite prison, après avoir reçu, en présence des deux rois alliés, un soufflet de l'un des quatre cents faux prophètes d'Achab, de ce cornu de Sédécias qui déjà chantait victoire et triomphe<sup>3</sup>? Et Jésus-Christ lui-même, lui qui prêchait les sacrés mystères de l'Évangile de la manière la plus claire, la plus sainte et la plus efficace, combien n'a pas été petit le nombre de ceux qui lui restèrent attachés! Ne perdons jamais de vue cette déclaration de Christ, le Seigneur : « Entrez par la porte étroite, car la porte large et le chemin spacieux mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui y marchent; étroite, au contraire, est la porte et resserré le chemin qui mènent à la

<sup>1</sup> *Missa missa sit dicatque vale novissimum*. Lecomte avait un faible pour les jeux de mots; nous en verrons encore plus d'un exemple.

<sup>2</sup> Le texte de cette ordonnance du 30 janvier 1532, publiée à Grandson le 5 mars, a été reproduit par M. Herminjard, ouvr. cité, tome II, p. 401-404. Au reste, cet « *appointment*» entre les deux villes de Berne et de Fribourg, qui, tout en sauvegardant les formes du droit, était tout à l'avantage de Berne et de la réforme, se fondait sur une des clauses de la « *paix publique*» conclue en 1529, après la première guerre de Cappel. Il fut confirmé en 1538 par le traité dit de la Singine. (Voy. Daguët,  *Histoire de la Confédération suisse*, 7<sup>e</sup> édit. (1880), tom. II, pag. 25 et 48.)

<sup>3</sup> 1 Rois XVIII, 19 et XXII.

vie, et il y en a peu qui y entrent, » puisque la quatrième partie, tout au plus, de la semence parvient à pleine maturité. (Math. XIII.) C'est aussi pourquoi le Seigneur, le pasteur en chef, console ses rares ouailles en disant : « Ne crains point, petit troupeau, car le bon plaisir de votre Père est de vous donner le Royaume. » (Luc XII.)

Il n'y a donc pas lieu de perdre courage s'il nous faut lutter si longtemps en petit nombre contre d'innombrables adversaires ; car « il n'est pas plus difficile au Très-Haut de délivrer avec peu de gens que de le faire avec beaucoup, » ainsi que l'ont déclaré Jonathan, fils de Saül (1 Sam. XIV, 6) et Asa, ce pieux roi de Juda, qui n'épargna pas même sa mère et en fut loué de Dieu (1 Rois XV)<sup>1</sup>. Il la dépouilla, en effet, de son autorité parce qu'elle avait érigé une infâme idole, qu'il abattit et qu'il brûla dans la vallée du Cédron. Après avoir chassé de son royaume les prostitués, il abolit les autels et les hauts lieux, ôta de toutes les villes les images, brisa les statues et les idoles dressées par les pères, abattit les bocages et fit promettre par serment aux Judéens, ses sujets, qu'ils s'attacheraient à l'Eternel, le Dieu de leurs pères, et le serviraient avec fidélité.

Néanmoins il eût mieux valu adhérer au seul Elie, à Michée, à Christ, plutôt que de suivre les nombreuses myriades des adversaires. N'ajournons donc pas davantage et sans motif, surtout parmi ceux qui y mettent de l'opiniâtreté, ce *plus* que vous avez cru devoir sanctionner par un excès de prudence<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ou plutôt 2 Chron. XIV.

<sup>2</sup> A plus d'une reprise déjà, Lecomte avait demandé qu'on allât aux voix dans l'église de Grandson. Une première fois, en 1537, le *plus* avait été favorable à la messe. Deux ans plus tard, le vote fut empêché par ceux de Fribourg. En 1547 Lecomte avait été cité à Fribourg pour avoir derechef demandé le *plus*, mais il n'y avait pas comparu. Ceux qui étaient cités en même temps que lui furent détenus deux jours en prison, privés de leurs offices et condamnés à 50 écus chacun. A la seconde sommation, il s'était rendu à Berne pour requérir l'intervention de Leurs Excellences. — Au moment où Lecomte écrivait cette dédicace l'*impiété* était du reste déjà abolie dans plusieurs églises du bailliage, à Yvonand, Champagne, Onnens, Concise, Giez. (Journal de Lecomte.)

Qu'on recoure enfin, ô vous qui voulez le bien du peuple dont vous êtes les chefs, à ces modèles et à tant d'autres que nous offre l'Écriture, et qui montrent le zèle avec lequel on doit procéder contre l'impiété. Pourquoi clocher si longtemps des deux côtés? Si Christ est le Fils de Dieu, si c'est en son nom, par son ordre, en vertu de son autorité que la bonne nouvelle du salut doit être purement prêchée dans tout le monde, à toute créature (Marc XVI), pourquoi n'est-elle pas embrassée sans controverse par tous les chrétiens? Puisqu'il est ordonné sous peine d'anathème que personne ne doit y ajouter ni en retrancher quoi que ce soit (Apoc. XXII), qu'est-il besoin de toutes ces délibérations de la prudence humaine?

S'ils disent <sup>1</sup>, comme la vérité l'exige, que l'Évangile vient du ciel, qu'il émane du Seigneur (Math. XXI), ils craignent de s'attirer ce juste reproche : « Pourquoi donc ne le suivez-vous pas et n'y croyez-vous de bon cœur? » Si, en dépit de la conscience qui, par nature, est l'amante passionnée de la vérité, ils avaient le front de répondre : « Il vient de la terre et des hommes, » ils auraient peur d'être démasqués et reconnus pour ce qu'ils sont, savoir des menteurs. C'est pourquoi, se voyant pris comme entre Scylla et Charybde, ils cherchent à se tirer d'affaire à l'exemple des bourreaux du Christ, de ces pharisiens, de ces pontifes et prêtres, à qui ils ressemblent par leurs titres non moins que par la guerre qu'ils font à Dieu. Souples, craignant pour eux-mêmes, cherchant des faux-fuyants, ils se dérobent par un mensonge : « Nous n'en savons rien, » disent-ils. Aussi Christ, à son tour, leur déclare-t-il qu'il ne leur répondra rien quand ils viendraient lui demander quelque chose.

S'il est vrai que le sacrifice de la messe, mêlé à des cérémonies judaïques, ne peut être ramené à la droite règle de

<sup>1</sup> La suite montre que Lecomte a spécialement en vue, ici, les prêtres. C'est à leur influence qu'il paraît avoir attribué principalement l'attitude prise par les seigneurs de Fribourg. Il est aisé de voir d'ailleurs que dans la pensée de Lecomte toute cette partie de l'épître était à l'adresse de Fribourg bien plus qu'à celle de Berne.

l'Évangile, pourquoi donc, je le demande, le supporter encore pour notre malheur ? Alors que Christ lui-même n'a point toléré dans le temple les changeurs, les vendeurs de bœufs, de brebis et de pigeons, qui étaient pourtant utiles et même nécessaires aux Juifs de ce temps-là, mais qu'il les a chassés, non pas une fois, mais deux et même trois fois, malgré toutes leurs récriminations (Math. XXI, Marc XI, Jean II), comment pouvez-vous souffrir, dans nos temples à nous, cette masse de divinités faites de main d'homme, d'images, de peintures, qui sont diamétralement opposées aux commandements les plus élémentaires de Dieu ? (Ex. XX.) Quand vous entendez, ou plutôt, quand de vos propres yeux vous voyez prosterné devant une pierre, un morceau de bois, du pain ; en prière devant ces figures sourdes, muettes, insensibles, le peuple de qui vous aurez à rendre compte (Hébr. XIII), dont le sang vous sera redemandé en ce jour-là par l'Éternel, suprême et juste Juge, ah ! que ne vous revêtez-vous de l'esprit d'un Ezéchias pour expier un pareil forfait ! (2 Rois XVIII.) Car lui, Ezéchias, l'un des derniers rois de Juda, n'a pas craint d'abattre, de briser, de broyer le serpent d'airain que Moïse avait autrefois érigé par l'ordre du Seigneur pour être un signe de délivrance ; cet emblème que Josué et tous les Juges, que Samuel et les prophètes, David et les autres rois avaient si longtemps autorisé. Après l'avoir jeté bas, il voulut qu'on l'appelât *Nehustan*, — un bronze ! — afin que personne ne pût le prendre pour un Dieu. Aussi le Seigneur a-t-il élevé ce prince et lui a-t-il décerné de grandes louanges.

Si du moins, quand l'impulsion de l'esprit divin porte vos sujets à imiter cet exemple, vous saviez prendre la chose en bonne part et fermer les yeux ! Au lieu de cela, je vous ai vus, l'an 1538, grandement irrités à cause des idoles et des autels des franciscains de Grandson qu'avaient brisés les auditeurs de la Parole de Dieu. Ceux-ci, m'ayant entendu expliquer le début du douzième chapitre du Deutéronome (j'en étais arrivé à ce sujet en suivant dans mes prédications quotidiennes le texte biblique depuis le commencement de la Genèse), s'étaient laissé emporter par la ferveur de l'esprit à faire une chose qu'il

eût été préférable, je l'avoue, que, nouveaux Ezéchias, vous eussiez faite vous-mêmes<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, cette action ne vous aurait pas si fort offusqués si vous aviez été animés du même esprit que Joas d'Ophra, le père de Gédéon-Jerubaal (Jug. VI). Lorsque ses concitoyens accoururent pour se plaindre de son fils qui avait renversé l'autel de Baal, cet homme leur répondit : « Etes-vous donc les défenseurs de Baal ? est-ce à vous de le sauver ? S'il est Dieu, qu'il se venge lui-même pour son autel démoli ! » Un esprit semblable animait le Tisbite Elie, ce saint prophète, quand il se moquait de la troupe des prêtres de Baal : « Criez à *grand son*, leur disait-il, car il est dieu ; mais peut-être médite-t-il, ou a-t-il quelque affaire, ou est-il en voyage, ou bien il dort ; votre *grand son* l'éveillera<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Les auditeurs de Lecomte n'agirent pas seulement, en cette circonstance, par un excès de docilité envers la loi qui ordonnait aux Israélites, dans Deut. XII, 3, de démolir les autels, de briser les statues, de faire disparaître le nom même des dieux cananéens ; ils s'inspiraient de l'exemple du prédicant lui-même qui, « le zèle de la maison de Dieu le brûlant, » avait accompagné sa paraphrase d'une application immédiate en abattant (d'un coup de poing ?) la « table d'autel » qui se trouvait à sa portée. Au reste, la démolition des autels, des images et des tableaux dans l'église des cordeliers avait déjà eu lieu le 31 déc, 1536 et le 1<sup>er</sup> janv. 1537, ainsi que Lecomte nous l'apprend dans son journal. Si dans l'épître il indique la date de 1538, c'est sans doute parce que cette affaire, après de longs et vifs débats, ne fut définitivement liquidée que cette année-là. L'amende de 200 florins, à laquelle les Fribourgeois avaient condamné les iconoclastes de Grandson, fut compensée par celle que certains paysans d'Yvonand, village réformé, auraient dû payer de leur côté pour être allés à la messe. — Voy. Ruchat IV, 422. Son récit repose sur le journal de Lecomte ; mais il indique par erreur comme texte Deut. XIII, au lieu de Deut. XII. — Nous ignorons sur quel document se fonde le récit pittoresque de M. Gaberel (dans son Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques le 25 août 1883 et inséré dans les *Etrennes religieuses* de Genève, de 1884, pag. 49), où il est dit que la scène se passa à l'occasion d'une des premières allocutions de Lecomte dans le temple de Grandson ; que le prédicant *expliquait ces paroles* (d'Esaië) : *A qui ferez-vous ressembler le Dieu fort* ; que le tableau d'autel était une *peinture représentant le vieillard* (Jéhova) *couronné d'un triangle mystique* ; et que *l'affaire n'eut pas de suites*.

<sup>2</sup> Le prédicant de Grandson s'autorise du langage ironique du Tisbite pour faire un jeu de mots, en remplaçant *magna voce* par *grandi sono*.

Mais vous, très graves magistrats, tout émus pour ces quelques débris de bois et de pierre, vous êtes venus jeter la terreur au milieu de notre petit troupeau de chrétiens, exigeant d'eux un compte sévère de ce qui s'était passé<sup>1</sup>. Avec eux je comparus devant vous. Je vous priai de les absoudre et de m'assigner à moi-même un jour où je pusse me rendre en liberté dans votre illustre ville de Fribourg. Là, seul en face de tout l'essaim de vos prêtres, je voulais prendre la défense de notre prédication et en démontrer le bien-fondé. Les seigneurs de l'une et de l'autre ville qui vinrent ici pour arranger le différend selon leur prudence, se souviendront sans doute de cette proposition<sup>2</sup>. Au premier rang de cette respectable députation était généreux Jean-Jacques Watteville, avoyer de Berne, aussi distingué par sa piété envers Dieu que par la sagesse de ses avis et son habileté dans le maniement des affaires, de sorte qu'il est considéré à juste titre comme une des plus brillantes illustrations de l'Helvétie<sup>3</sup>. A ses côtés était son combourgeois d'heureuse mémoire, Louis Amman, en son vivant membre du Conseil secret ; homme faisant honneur à son nom<sup>4</sup> par la douceur de son caractère, et qui a bien mérité de la piété comme des bonnes lettres. De Fribourg était venu un guerrier renommé, Pierre Gaudion, homme de bon conseil, aussi noble par sa valeur que par sa naissance, et que ses mé-

<sup>1</sup> Au fond du cœur, les Bernois n'en voulaient sans doute pas trop à leurs fougueux coreligionnaires. Mais dans les bailliages communs ils avaient pour principe, en matière de Kulturkampf : *Recht, nit Gewalt bruchen ; Glaubens halb nüt zwingen ; allen Flyss anwenden, dasz der Vertrag mit Freiburg gehalten werd.* (Voy. Lüthi, ouvr. cité.)

<sup>2</sup> Ruchat s'avance un peu trop, nous semble-t-il, quand il dit à ce propos : « Il s'en fallut peu qu'il ne vînt à bout une fois de réformer la ville de Fribourg » (III, 134). Il est plus près de l'exacte vérité en disant ailleurs (IV, 423) que Lecomte « se flattait que par une dispute de cette nature il pourrait contribuer à la réformation de cette illustre et puissante ville. »

<sup>3</sup> J.-J. de Wattenwyl, seigneur de la terre de Colombier (entre Neuchâtel et Grandson), fut avoyer de Berne de 1534 à 1560. Son nom est étroitement lié à l'histoire de la réformation dans la Suisse romande, comme le nom de son collègue Hans Franz Nægeli, avoyer de 1540 à 1568, l'est à celle de la conquête du pays de Vaud par les Bernois.

<sup>4</sup> Que Lecomte latinise sous la forme d'*Amandus*.

rites devaient porter par l'unanimité des suffrages au poste le plus élevé de sa ville natale. Il était accompagné de magnanime François Milbach, qui occupait en ce temps-là avec honneur une des premières places parmi les sénateurs du Conseil étroit.

Comme il ne m'a pas été donné alors de faire en personne et de vive voix, à Fribourg, l'apologie de mon enseignement, il m'a paru convenable, bienveillants princes, de dédier à vos Excellences et de soumettre à votre examen ces *démégeries*, prononcées à Grandson le dimanche<sup>1</sup>. N'est-il pas juste que je vous rende compte du pâturage où j'ai coutume de conduire celui de vos troupeaux qui est confié à mes soins? Il ne sagit pas ici des sermons que je prêche pendant la semaine sur l'Ancien Testament, ni des deux prédications que je fais tous les huit jours dans le village voisin de Giez, où la messe est déjà abolie<sup>2</sup>. Car là je traite d'une manière suivie de l'histoire évangélique. Ici, à Grandson, je m'accommode aux papistes (pour aussi longtemps du moins qu'ils subsisteront encore) en ce sens que je prends pour texte les péricopes apostoliques et évangéliques qui se trouvent dans les missels. En effet, j'ai encore mainte fois à faire ici à des moines noirs et à des cordeliers irréguliers, sans parler d'un certain nombre de prêtres séculiers<sup>3</sup>. Nous espérons les voir supprimés de la même façon

<sup>1</sup> *Démégeries* ou *démagories*, discours populaires. Terme plus d'une fois employé par les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle. Oecolampade, par exemple, avait donné ce titre à ses homélies sur la première épître de Saint-Jean, publiées en 1524. Il est même fort probable que c'est de cet exemple d'Oecolampade que Lecomte s'est inspiré; car le réformateur bâlois était en grand crédit auprès de la petite colonie évangélique réunie de 1522 à 1525 à Meaux autour de l'évêque Briçonnet et de Jacq. Lefèvre, son vicaire général. Voy. Herminjard, tome I, 221 sqq., 233 sq., 247, 271 sq., 274 sqq.

<sup>2</sup> Elle l'avait été en mars 1535. L'église de Giez était la paroissiale de la ville de Grandson, où il n'y avait, en fait d'églises, que celles des deux couvents. (Voy. Ruchat, *Abrégé de l'hist. eccl.*, pag. 73.) Depuis la réforme, ce village fut desservi par le pasteur de Grandson, plus tard par celui de Montagny près d'Yverdon. J. Lecomte eut la jouissance de l'ancienne cure de Giez et de ses appartenances.

<sup>3</sup> Il y avait à Grandson, au haut de la ville, un prieuré de bénédictins relevant de l'abbaye de Chaise-Dieu en Auvergne, et dans le bas, un cou-

que l'avaient été les chartreux de notre voisinage. Ceux-ci étant de la paroisse de *Concise*, où, par la grâce de Dieu, la vérité évangélique l'a emporté à la pluralité des voix, ils ont été *retranchés* à la suite de ce vote<sup>1</sup>. Or les deux immondes couvents dont je parle, ces congrégations de religieux épicuriens et vénériens qui, malheureusement, se sont implantés dans cette petite ville de Grandson, dépendaient de l'église de Giez. Veuillez, très équitables princes, peser soigneusement ce fait et, pour l'amour de Christ, nous délivrer de ces larves, afin que, sous votre haute autorité, nous puissions mener une vie plus tranquille et plus pieuse<sup>2</sup>.

Parmi les démagories dominicales nous avons inséré celles des jours de fêtes, savoir de l'incarnation, de la nativité, de la circoncision et de l'ascension, de peur que ces grands mystères de notre unique Rédempteur, étant passés sous silence, ne viennent à être négligés et — ce qu'à Dieu ne plaise ! — à tomber dans l'oubli<sup>3</sup>. — Nous avons aussi extrait de notre *Mo-*

vent de moines non réformés, de l'ordre de Saint-François. — Ensuite du mode de vivre établi par Berne et Fribourg, les deux cultes devaient se célébrer dans les deux églises de façon à ne pas se gêner mutuellement. (Voy. Herminjard, *Corresp.* t. II, pag. 402.)

<sup>1</sup> Nouveau jeu de mots : « quod *Concisanae* essent parœchiae,.. *conciis* sunt. » Concise avait aboli la messe au commencement de 1537. Le couvent de chartreux, dit de la Lance, fut supprimé l'année suivante, et ses biens partagés entre Berne et Fribourg. Voy. dans Herminjard, tome IV, pag. 215-218, les doléances des chartreux au conseil de Fribourg, du 3 avril 1537.

<sup>2</sup> Sur le désordre qui régnait dans ces couvents v. Ruchat IV, 424. Ce que le catholique Pierrefleur raconte, p. 257, du dernier prieur des bénédictins prouve que l'accusation d'*épicurisme* n'était pas sans fondement. — Les deux couvents subsistèrent jusqu'à la fin de 1554. C'est cette année-là, le 26 novembre, qu'on fit *le plus* à Grandson et que la messe fut « mise bas. »

<sup>3</sup> On sait l'importance que les Bernois attachaient à l'observation de ces jours, et le rôle que la question des « quatre fêtes » joua dans les démêlés entre Berne et Genève. Il suffit de rappeler que la décision prise par le conseil de Genève, en 1538, de se conformer à cet égard à l'usage de l'Eglise bernoise devint une des causes du bannissement de Farel et de Calvin, et que d'autre part l'abolition de ces mêmes fêtes de semaine par le conseil général, vers la fin de 1550, faillit amener une rupture

*notessaron*, composé ici même il y a déjà seize ans, le récit de la passion à jamais mémorable du Christ, tel que nous l'exposons chaque année la veille de Pâques, et nous l'avons joint à ce recueil en même temps que la déme'gorie du dimanche pascal<sup>1</sup>. — En outre, nous avons ajouté en appendice le rite d'après lequel nous avons procédé dès le commencement, et que nous suivons encore aujourd'hui, dans l'administration des très saints sacrements du baptême et de la cène du Seigneur, ainsi que pour la célébration du mariage et les funérailles<sup>2</sup>.

En toutes choses nous nous sommes appliqué à être intelligible, concis et modéré (pour autant du moins que la douceur peut se concilier avec le devoir de ne pas dissimuler la vérité), nous abstenant de toute censure déplacée et de toute invective odieuse.

Si nous avons tenu à écrire cette épître préliminaire en latin, c'est, très pieux seigneurs, afin que le sujet et le but de cet ouvrage, tel que nous l'exposons ici, puisse être mieux entendu de ceux qui remplissent au milieu de vous un office religieux.

Il existe déjà, à la vérité, de courtes *Exhortations pour les cinquante-deux dimanches de l'année*<sup>3</sup>. J'y ai moi-même col-

entre les deux républiques. — J. Lecomte, on le voit, ne regardait pas la célébration de ces jours de fête comme une « chose indifférente. »

<sup>1</sup> Le titre exact de cet ouvrage de Lecomte était : *In monotessaron Jesu Christi evangelion paraphrasis*. Composée en 1533, peu après son arrivée en Suisse, cette paraphrase fut, dit-on, sur le point d'être publiée à Genève en 1537. (Ruchat, *Abrégé*, pag. 180 de la nouvelle édition.)

<sup>2</sup> Il serait intéressant de savoir dans quel rapport cette *liturgie*, en usage à Grandson, était avec l'*Agendbüchlein* bernois de 1529, d'une part, et avec la *Manière et Fasson* de Farel, publiée à Neuchâtel en 1533, de l'autre. On voit par notre texte que cette liturgie renfermait un élément qui manque dans les deux autres : le rite suivi *in defunctorum exequiis*. — Ajoutons à ce propos que, parmi les ouvrages inédits de Lecomte, Ruchat énumère aussi un *catéchisme* à l'usage des églises d'Orbe et de Grandson.

<sup>3</sup> Lecomte veut parler du livre intitulé : *Exhortations sur les Epistres et Evangiles des cinquante et deux dimanches de l'an, à l'usage du diocèse de Meaux*, publié en 1525 par les soins de l'évêque Briçonnet pour être lu le dimanche dans les églises, censuré la même année par la Sorbonne,

laboré, moi quatrième, quand j'étais à Meaux<sup>1</sup>, sous l'épiscopat évangélique de Guillaume Briçonnet, homme qui, en ce temps-là, était digne d'une double vénération ; car il se montrait véritable évêque de l'ancienne doctrine, à la fois par sa remarquable éloquence et par l'exemple d'une vie sans tache, pleine de compassion pour les pauvres<sup>2</sup>. Ces exhortations, composées en rapport avec les circonstances du lieu et de l'époque, étaient revues et châtiées par mon mécène et concitoyen Jacques Lefèvre, qui tenait alors le premier rang parmi les initiateurs d'une philosophie et d'une théologie plus pures<sup>3</sup> ; Lefèvre, l'ornement non seulement de notre ville d'Étaples, mais de toutes les Gaules et même de l'univers entier ; lui qui, par la publication de ses célèbres ouvrages, a rendu à jamais immortel, avec son propre nom, le nom de sa ville natale. — Or ce que les dites *paracèses* offraient en raccourci, on le trou-

interdit l'année suivante par un arrêt du parlement et livré au feu en 1543 par un autre arrêt de la même Cour. Voy. Herminjard, tome I, pag. 402 et l'article sur Lefèvre d'Étaples dans les *Encyclopédies* de Herzog-Plitt, IV, 479 sq. et de Lichtenberger, VIII, 74.

<sup>1</sup> *Quarum et quartus συνεργός ego*. Qui étaient les trois premiers ? Ne serait-ce pas Farel, Gérard Roussel et Michel d'Arande ? (voy. entre autres Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, Strasb. 1845, pag. 12 sq.) Ni l'*Hist. eccl. des Eglises réformées* (de Th. de Bèze) ni Crespin dans son *Hist. des Martyrs* ne nomment expressément Jean Lecomte parmi les amis et disciples de Lefèvre qui se retirèrent avec lui à Meaux. Son nom ne se rencontre pas non plus, à notre connaissance du moins, dans la correspondance de Lefèvre, de Roussel et de Farel de ces années-là. Quoi qu'il en soit, il ressort de ce passage de notre Epître ainsi que du journal de Lecomte que celui-ci était bien du nombre des prédicateurs employés par l'évêque Briçonnet. Il n'est donc pas exact de dire (Schmidt, ouvr. cité, pag. 6) que « Farel fut le seul disciple de Lefèvre qui osât briser avec Rome et devenir franchement réformateur. »

<sup>2</sup> Rapprochez de ce témoignage celui de l'*Hist. eccl. des Egl. réf.* I, 5. « Il (Briçonnet) n'espargna rien qui fust en son pouvoir pour avancer la doctrine de vérité en son Diocèse, conjoignant les œuvres de charité avec la doctrine de vérité ; et non seulement preschant luy mesme (ce qui estoit lors fort nouveau), mais aussi appelant à soy beaucoup de gens de bien et de sçavoir. »

<sup>3</sup> Comp. ce que dit des *Exhortations* N. Beda : « Libri autem illius auctores, ut dicitur, fuerunt *Jacobus Faber et ejus discipuli*. » (Herminj. tom. I, pag. 402, note 2.)

vera sous une forme plus développée dans nos *démégeries*.

Veillez donc, très excellents princes, donner votre approbation à cet opuscule que Jean Lecomte d'Étaples, votre obéissant serviteur, place sous le patronage de vos noms illustres, et que beaucoup de pieux frères lui ont demandé de mettre au jour<sup>1</sup>. Et que Celui qui fournit au semeur une semence de choix, à celui qui arrose, une pluie fertile, et à celui qui mange, le pain qui fait vivre, daigne serrer dans ses greniers les fruits que ce petit livre pourra produire !

A ce seul Père, ainsi qu'au Fils et au Saint-Esprit, Dieu un et indivisible, éternel, qui connaît toutes choses et dont le pouvoir est sans bornes, soient honneur, gloire et actions de grâce de génération en génération, par delà les siècles des siècles ! Puissiez-vous, en ce Dieu, vivre, croître et prospérer de plus en plus, étant unis entre vous par les liens d'une amitié fraternelle !

Grandson, la veille des calendes d'août 1549.

<sup>1</sup> Les prédications de Lecomte jouissaient donc d'un certain renom. Cela est confirmé du reste par ces quelques vers de l'*Épître* déjà citée de Malingre à Clément Marot :

Tu as aussi nostre amy Jehan le Conte,  
Qui l'Euangile à toutes gens raconte,  
Et luy estant prescheur dedans Granson,  
*De ses sermons en France on ouïst le son.*

« A toutes gens » se rapporte au caractère populaire de la prédication de Lecomte.

---